Lot	Contenance	COS	CMU	STHO
~~T5~~	~~9'064.5 m²~~	~~0.22~~	~~1.20~~	~~10'881.0 m²~~
T5.1	3'585.2 m²	0.22	1.35	4'836.0 m²
T5.2	5'479.3 m²	0.22	1.10	6'045.0 m²

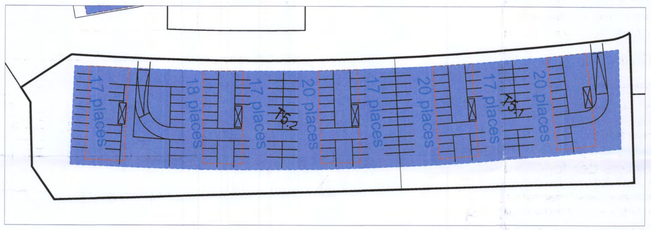

PLAN INDICATIF DES SOUS-SOL 1/1'000

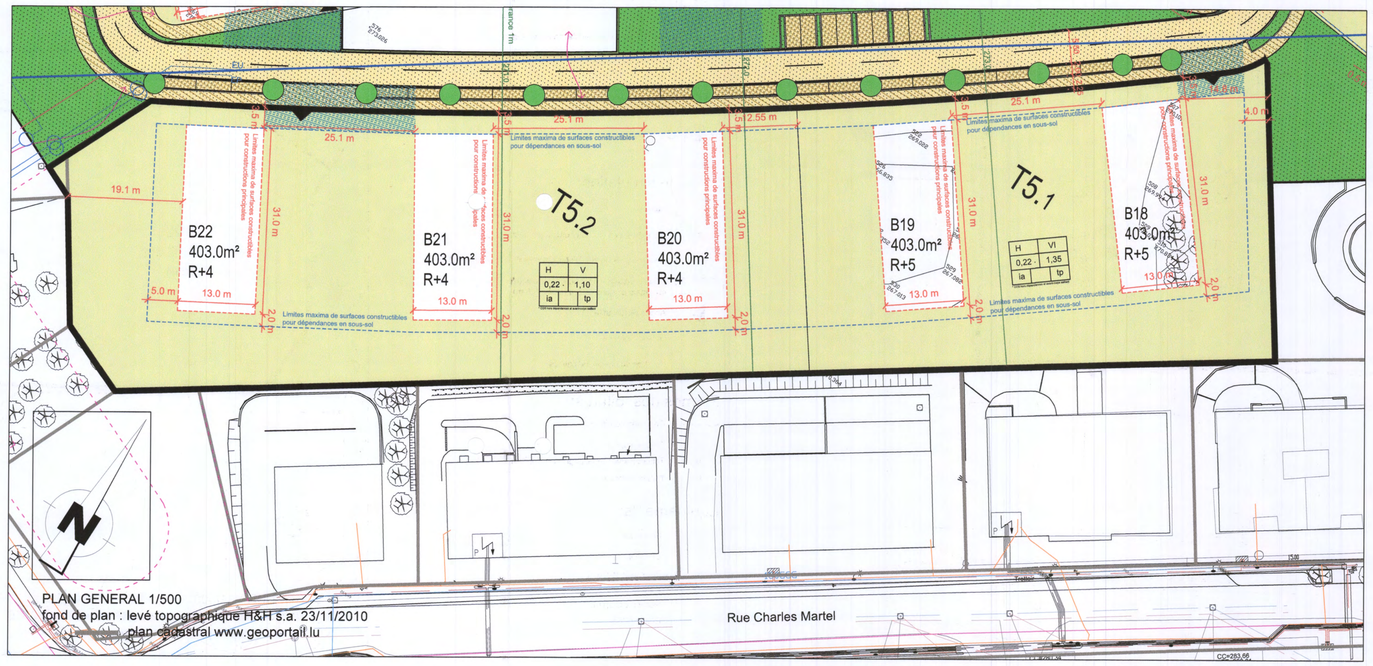

PLAN GENERAL 1/500
fond de plan : levé topographique H&H s.a. 23/11/2010
plan cadastral www.geoportail.lu

EXTRAIT DU PAP LES JARDINS DE LUXEMBOURG 1/500

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone définie au PAG	HAB-1		II	Nombre d'étages pleins ou hauteur des constructions
COS	0,4		0,8	CMU
	mi	X	12	Forme des toitures
Type et disposition des constructions		Prescriptions supplémentaires		

Zones définies au PAG:

*H	Zones d'habitation
HAB-1	Zones d'habitation 1
HAB-2	Zones d'habitation 2
ZMC	Zones mixtes à caractère central
ZMU	Zones mixtes à caractère urb
ZMR	Zones mixtes à caractère rural
ZBEP	Zones de bâtiments et d'équipements publics
ZAE	Zones d'activités économiques
	etc.
PAP	Délimitation du PAP
*	Délimitation modification ponctuelle parcelle T5

Nombre d'étages pleins:

II	Limite supérieure
I - II	Limite inférieure et supérieure
①	Obligatoire
R+3.8	Rez + nombre d'étages

Hauteur des constructions:

ho-x	Hauteur à la corniche de x m
ha-x	Hauteur à l'acrotère de x m
hf-x	Hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

oc	Constructions en ordre contigu
onc	Constructions en ordre non contigu
mi	Maisons isolées
mj	Maisons jumelées
mb	Maisons en bande
*ia	Immeubles-appartements

Implantation des immeubles:

- Alignement obligatoire constructions principales
- Limites minima / maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- Alignement obligatoire dépendances
- Limites minima / maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles

- Délimitation de zones différentes
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

min x%	Pourcentage minimal de logements par immeuble
x% y%	Pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
(x%)	Pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

EVP	Espace vert public (affectation spécifié cans la partie écrite du PAP)
ADJ	Aires de jeux
EVp	Espace vert privé (affectation spécifié dans la partie écrite du PAP)

- Plantations existantes
- Plantations projetées
- Arbres à conserver

Voies de circulation:

- Rues
- Aires de stationnement / emplacements publics
- Chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
- * Espace utilisable pour accès carrossable (largeur maximale d'utilisation par accès: 6.5 m)
- * Accès carrossable
- * Liaison piétonne
- * 270.0 Courbes du niveau indicatives

Formes des toitures:

- Orientation du faîte

tp	Toiture plate
tx	Toiture à x versants, degré d'inclinaison
tm	Toiture mansardée

Equipements:

- * Electricité
- * Eau VDL
- * Eaux usés existant
- * Eaux pluviales existant
- * Réseau CODITEL
- * Réseau P&T

* Eléments rajoutés à la légende-type du PAP

Référence: 17688/26c
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27.09.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

appartient à la délibération
du conseil communal
du 11 juillet 2016
référence n° 82A/2007/4

VILLE DE LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMMUNALE

LES COTES ENTRE PARENTHESES SONT INDICATIVES
CHAQUE NOUVELLE VERSION OU REVISION DE CE PLAN (NOUVEL INDICE) ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRÉCÉDENTS. CE PLAN RESTE LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE ET NE PEUT ETRE TRANSMIS A UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR. L'ENTREPRENEUR CHARGE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX EST TENU DE CONTROLER TOUTES LES COTES ET VERIFIER TOUTES LES MESURES SUR CHANTIER AVANT EXECUTION DES TRAVAUX. IL DEVRA SIGNALER SANS DELAI A L'ARCHITECTE TOUTE DIFFERENCE CONSTATEE; MEME SI CETTE DERNIERE NE SERAIT QUE MINEURE, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MESURER UN DESSIN NON COTE EN VUE D'UNE EXECUTION PREMATUREE SANS CONSULTER L'ARCHITECTE. LE NON RESPECT DE CETTE NOTE ENTRAINE L'ENTIERE ET L'EXCLUSIVE RESPONSABILITE DE L'EXECUTANT.

MODIFICATIONS

ind.	date	modifications
n		
m		
l		
k		
j		
i		
h		
g		
f		
e		
d		
c		
b		
a		

STEINMETZDEMEYER
architectes urbanistes 39, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg tél (+352) 420 91-21 fax (+352) 422 802 stdm@stdm.lu www.steinmetzdemeyer.com OAI ap/10260 n° tél: 10000081/75 -/16 -/17

MAITRE DE L'OUVRAGE

COTP
2, rue Marie Curie
L- 8049 Luxembourg

PROJET

MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP LES JARDINS DE LUXEMBOURG PARCELLE T5

OBJET

Partie Graphique

stade :
réf. : JLXBG Modif T5
architectes : NST-DBC-VVR

DATE	ECHELLE
22.02.2016	1:500 1:1000

PLAN N°

Modif PAP 01